Rapport annuel 1999 ~ 2000

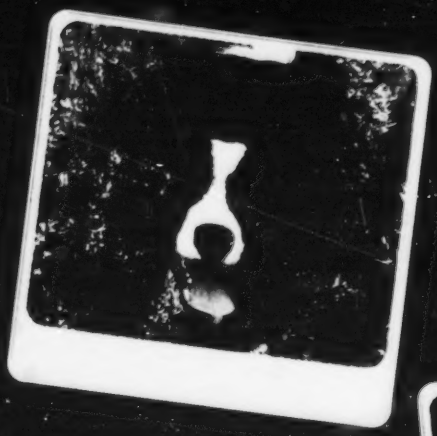

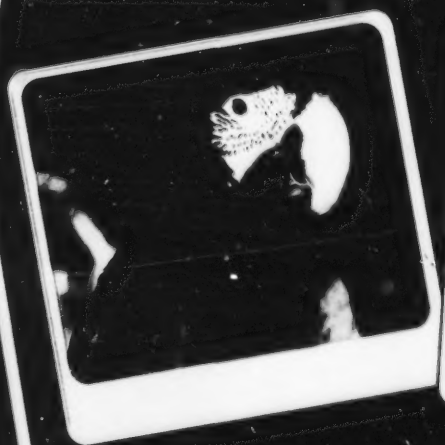

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, septembre 2000

M. Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée
Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 1999-2000.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

St-Hyacinthe, septembre 2000

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et
responsable de l'application des
lois professionnelles du Québec

Madame la Ministre,

Nous vous transmettons, Madame la Ministre, le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 1999-2000.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente,

Christiane Gagnon, d.m.v.
Docteure en médecine vétérinaire

St-Hyacinthe, septembre 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre organisme pour l'année 1999-2000.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Christiane Gagnon, d.m.v.
Docteure en médecine vétérinaire

101-01327/

TABLE DES MATIÈRES

Énoncé de mission

Lettres de présentation C-3

Rapport de la présidente

Rapport du directeur général et secrétaire 5

Personnel du siège social

Membres du Bureau et du Comité administratif 7

Rapport d'activités du Bureau et du Comité administratif

Rapport d'activités du Comité d'inspection professionnelle 9

Rapport d'activités du Bureau du Syndic

Rapport d'activités du Comité de discipline 11

Rapport d'activités des autres comités statutaires:

- Révision des plaintes
- Conseil d'arbitrage des comptes 12
- Formation en médecine vétérinaire
- Examinateurs 13

Rapport d'activités des autres comités:

- Congrès
- Formation continue 14
- Médicaments
- Reconnaissance du mérite 15
- Rémunération
- Spécialistes 15

Rapport d'activités du comité ad hoc sur la tarification

Tableau des membres 18

Rapport du vérificateur et états financiers

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle 31

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Dynamisé par l'apport de nouvelles recrues aux élections du printemps 1999, c'est avec détermination que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a franchi le cap de l'an 2000 pour relever les défis aussi exigeants qu'imprévus qui, sans répit, ont sollicité ses ressources au cours de ce dernier exercice.

Malgré les exigences accrues, l'Ordre n'a jamais négligé ses devoirs fondamentaux de surveillance de la qualité de l'exercice et c'est avec toute la rigueur requise qu'il a exercé son mandat premier de protection du public, tel qu'en témoignent les différentes sections du présent rapport.

La transformation de l'environnement professionnel et social et l'évolution même de notre profession suscitent un état de veille attentif constant de la part de l'Ordre et l'amènent à régulièrement interagir avec diverses instances gouvernementales ou institutionnelles afin de mettre à contribution, au bénéfice de la société, l'expertise de la médecine vétérinaire.

RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE ET EN SANTÉ ANIMALE

L'Ordre a donné son avis dans plusieurs dossiers, relevant tant de la santé publique que de la santé animale, réaffirmant ainsi son rôle indispensable dans ces deux secteurs.

Les questions suivantes ont notamment réclamé son attention.

L'Ordre s'est déclaré publiquement favorable aux modifications réglementaires à la **Loi sur la protection sanitaire des animaux** (projet de loi 120) et à **la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments** (projet de loi 123). Étant l'un des six organismes privilégiés à se faire entendre en commission parlementaire tenant audiences sur ces projets, il a fait savoir au gouvernement son adhésion de principe à de nouvelles mesures sanitaires visant l'amélioration de l'épidémiosurveillance des maladies animales, un meilleur contrôle des médicaments vétérinaires à la ferme, la surveillance accrue de l'antibiorésistance ainsi que la traçabilité des aliments d'origine animale.

Il a de plus réaffirmé sa position sur la nécessité de la mise en vigueur des amendements relatifs à la **sécurité et au bien-être animal** en continuité avec sa démarche militante soutenue jusqu'à ce jour dans ce dossier.

Concernant l'élaboration du **Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des médicaments**, l'Ordre a rencontré, à leur demande, les dirigeants du ministère de l'Agriculture afin de négocier un libellé réglementaire apte à réaliser à la fois, la qualité du contrôle des médicaments destinés aux animaux et la gestion efficace et pratique des médicaments à la ferme.

En réponse à la consultation réglementaire de l'Office des professions relativement à la première mise à jour du nouveau **Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments**, l'Ordre a diligemment acheminé ses propositions de modifications relatives à certains médicaments des annexes IV et V, et a constaté avec satisfaction que la plupart des modifications préconisées par le Bureau ont été retenues et intégrées au projet de loi déposé par l'Office.

Après échanges et rencontres avec leurs homologues de l'Ordre des technologues en radiologie, et à la satisfaction des deux organismes concernés, les dirigeants de l'Ordre ont transmis à l'Office des professions une opinion modulée relativement au projet de modification à la **Loi sur les technologues en radiologie** afin de prévenir l'inadvertance d'un impact adverse de ce projet sur la **Loi sur les médecins vétérinaires**.

Le nouveau projet de **réforme du système professionnel** articulé en six volets, instauré à l'automne par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles a suscité de nombreuses demandes de consultations et rencontres de la part tant de l'Office des professions que du Conseil interprofessionnel, auxquelles notre Ordre a promptement donné suite.

Parallèlement à ces échanges, l'Ordre maintient un dialogue actif et direct avec le président de l'Office

des professions relativement à la **Loi sur les médecins vétérinaires** et son application dans le secteur agricole, de même que pour le projet d'actes délégués aux techniciens en santé animale.

Sur le plan national, afin de se conformer aux exigences du chapitre 7 de la **Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre au Canada,** l'Ordre a participé à deux rencontres avec les représentants des neuf autres associations vétérinaires provinciales, pour élaborer une entente de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Un document presque final a été soumis à l'ensemble des décideurs provinciaux en prévision d'une mise en vigueur dès juillet 2001.

En octobre dernier, suite à l'annonce par le gouvernement du Québec d'un largage imminent d'appâts vaccinaux dans le cadre d'un programme de **lutte contre la rage**, l'Ordre a transmis, sans délai, un bulletin d'information à ses membres des régions concernées afin que ces derniers puissent être en mesure de répondre adéquatement aux préoccupations du public et de leur clientèle.

Par ailleurs, l'Ordre a participé à de nombreux forums nationaux et internationaux traitant de questions d'intérêt de santé publique, médicale et sociale, tels l'antibiorésistance, les protocoles de vaccination, les zoonoses, l'émergence de nouvelles maladies et le bien-être animal tant dans les grandes productions animales que chez les animaux de compagnie. Plusieurs de ces sujets ont fait l'objet de thématiques de la revue scientifique de l'Ordre, *Le Médecin Vétérinaire du Québec*, reflétant ainsi le nouveau positionnement de la profession dans le secteur de la santé publique.

Enfin, comme par les années passées, l'Ordre a répondu avec promptitude aux demandes toujours croissantes d'informations de la part du public et a donné de multiples entrevues aux médias de la presse parlée et écrite, sur des sujets aussi divers que les zoonoses, les médecines alternatives, les pratiques humanitaires, les médicaments d'ordon-nance et les honoraires professionnels.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Admission à l'exercice

Le Bureau a procédé à l'émission de 78 nouveaux permis d'exercices permanents, douze permis temporaires et cinq permis de spécialistes.

L'effectif vétérinaire québécois (55% masculin et 45% féminin) totalise 1 742 praticiens répartis en 579 établissements en date du 1er avril 2000.

Le Bureau a délégué au Comité administratif le pouvoir de traiter les dossiers de demande d'admission à l'exercice et accentué le rôle du Comité des examinateurs dans le processus d'évaluation des requêtes d'équivalence de diplôme. Il a, de plus, établi une politique relative à l'émission des permis temporaires en regard de leur catégorie et de leur renouvellement.

Il a, de plus, été établi que les détenteurs de permis temporaires peuvent se voir reconnaître le statut de spécialistes s'ils rencontrent les exigences requises et se conforment au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis et de certificats de spécialistes.

De concert avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, l'Ordre s'investit désormais dans le processus de sélection des candidats aux études, en déléguant des représentants au Comité d'admission de la Faculté. L'exercice vise à favoriser la synergie positive entre l'académique et la pratique dans la sélection des futurs candidats à la profession afin de favoriser l'adéquation entre l'offre en ressources et les besoins de la société en matière de services vétérinaires. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans une politique active de rapprochement avec les étudiants, déjà initiée par la tenue de rencontres et de conférences.

Reconnaissance des spécialistes

L'Ordre a entrepris une démarche active auprès des instances gouvernementales afin que soient reconnues au Québec quinze nouvelles spécialités, en sus des huit actuellement réglementées. En dépit de la lourdeur du cheminement administratif et réglementaire, inhérente au fait que la majorité de ces spécialités ne soit pas enseignée au Québec, l'Ordre a confiance au résultat positif de sa requête, car elle a pour objectif de répondre aux attentes du public en matière de qualité et d'excellence des soins vétérinaires.

Inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a inspecté 416 médecins vétérinaires dans 253 établissements, couvrant ainsi près du quart de l'effectif vétérinaire québécois.

Vingt-quatre établissements se sont vus décernés des attestations de conformité aux normes minimales d'exercice.

Le comité s'est engagé à fond dans un processus de révision des objectifs et des mécanismes d'inspection, pour adapter ses méthodes et cibler ses actions en terme de pertinence et d'efficacité, compte tenu de la variété des champs d'exercice et de l'émergence de nouveaux modes de pratique.

Le Bureau a, pour sa part, reconnu valide la *signature électronique* dans les dossiers médicaux sous la réserve d'un contrôle efficace de la sécurité.

Formation continue et responsabilité professionnelle

Le succès du congrès annuel de l'Ordre axé sur la formation scientifique et professionnelle, de même que le taux élevé de participation des membres aux activités de formation continue en général, ainsi qu'en région et à distance (vidéocassettes, revues), témoignent de l'engagement soutenu des membres dans la poursuite d'objectifs de compétence et d'excellence professionnelles.

L'enseignement imminent à la Faculté d'un programme professionnel court postdoctoral, débouchant sur un certificat d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), destiné aux praticiens, s'annonce prometteur pour les membres, en terme d'accès à coût avantageux à une formation à la fois pratique et approfondie.

Dans cette perspective et compte tenu de l'évolution des technologies de l'information, l'Ordre étudie les paramètres d'un éventuel remaniement de ses activités de formation en concertation avec la Faculté.

En regard de l'assurance-responsabilité professionnelle, malgré l'augmentation de la prime par l'assureur, l'Ordre maintient la stabilisation des primes et des franchises pour les membres, en continuité avec la philosophie à la base de la création du programme.

D'autre part, il continue de publier régulièrement des bulletins d'information sur les comportements préventifs à adopter pour éviter les erreurs professionnelles.

Syndic et discipline

Le Bureau du Syndic, en plus de répondre à des centaines de demandes de renseignements, a traité 159 demandes d'enquêtes dont 51 qui ont débouché sur une ouverture de dossiers.

Trois plaintes ont été déposées au Comité de discipline, alors que d'autres dossiers ont été transférés au Comité d'inspection, ou bien ont fait l'objet d'avertissements ou d'engagement solennel de la part du professionnel, ou bien encore ont été traités par voie de conciliation.

DOSSIER INTERNES ET ADMINISTRATION

Malgré les multiples avatars, tout aussi imprévisibles les uns que les autres, qui ont parsemé le cheminement de l'Étude économique entreprise en collaboration avec trois des cinq associations, l'Ordre est fier d'en publier le dernier volet portant sur le profil financier des établissements vétérinaires ainsi qu'un guide d'honoraires indicatif.

En constituant pour la première fois une banque étendue de données objectives sur le profil de la profession, et en créant un outil de référence convivial à l'usage des membres, l'Ordre a voulu aider les praticiens à se doter des ressources nécessaires pour rencontrer les exigences accrues de qualité d'équipement, de connaissances et d'habileté toujours plus pointues réclamées par le public.

En conclusion de cette première année, le nouveau Bureau a tenu une session de planification stratégique et retenu quatre orientations, axées prioritairement sur la bonification de l'information et des communications avec les différents publics, de même que sur le soutien à l'amélioration de la compétence et de l'éthique.

La nécessité d'une meilleure intégration des services professionnels, de l'inspection, de la formation continue et de la discipline a incité les administrateurs à un réaménagement des ressources internes qui s'est traduit par la création d'un nouveau poste, soit celui de responsable des communications et des projets professionnels et l'ajout complémentaire d'une ressource cléricale. Une restructuration majeure de l'ensemble des services pourrait découler du plan d'actions à venir.

L'accumulation des dossiers, l'imprévu au quotidien et l'impératif des délais ont imposé de lourdes exigences à nos ressources internes déjà éprouvées par une réduction sensible de personnel pour raison de maladie; je ne saurais trop les remercier pour la patience, la ténacité et l'efficacité dont elles ont fait preuve pendant cette année qui s'est déroulée à un rythme effréné.

Tous les bénévoles, membres du Bureau et des comités méritent nos plus sincères remerciements pour leur engagement entier et indispensable à l'accomplissement du mandat de l'Ordre et pour leur contribution à l'avancement de notre profession.

Il est difficile de conclure sans souligner deux excellentes nouvelles pour la profession vétérinaire: l'attribution du prestigieux Prix annuel du C.I.Q. à un membre de notre profession, le docteur Paul Desrosiers, ancien président de l'Ordre et l'octroi budgétaire gouvernemental de 41 millions $ à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à St-Hyacinthe, dont l'essor et le rayonnement s'avèrent indispensables à la poursuite du développement de la profession vétérinaire au Québec.

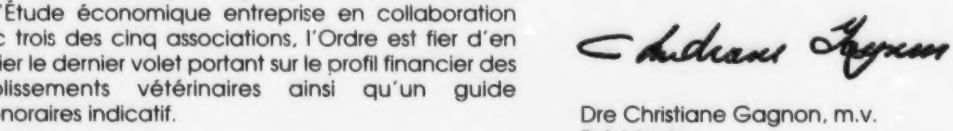

Dre Christiane Gagnon, m.v.
Présidente

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

L'abondante information présentée à ce rapport annuel illustre l'étendue et la diversité des actions de l'Ordre en cette période charnière de changement de millénaire. C'est avec un engagement indéfectible et une motivation enthousiaste que toutes les ressources de l'organisation ont uni leurs efforts pour mettre en application les orientations et décisions du Bureau et du Comité administratif.

La réalisation du mandat légal de l'Ordre et de l'ensemble des fonctions et responsabilités définies au Code des professions, ainsi qu'aux cadres législatif et réglementaire qui en découlent, procure en soi un niveau significatif d'activités. Les projets de toutes sortes, les imprévus et les multiples consultations de divers organismes, pour en nommer que quelques-uns, ajoutent à cet éventail de travail déjà plutôt bien garni. L'Ordre s'est affairé à relever les défis avec rigueur et détermination et c'est avec énormément de satisfaction qu'il vous en présente les résultats.

Sans négliger sa mission première, la protection du public, l'Ordre s'est acquitté de nombreux projets. Soulignons notamment la finalisation de la dernière partie de l'étude économique, la négociation au plan national d'une entente de réciprocité de la main d'oeuvre, la réalisation du congrès annuel de l'Ordre, la poursuite de la réfection du siège social de l'Ordre, l'intensification des actions pour la mise en vigueur de la Loi sur la sécurité et le bien-être des animaux et les nombreuses représentations faites auprès des instances politiques.

Au plan de la gestion des ressources financières, l'Ordre des médecins vétérinaires termine son exercice 1999-2000 sur une note positive. La première année complète en tant que propriétaire de l'édifice de l'Ordre recelait des inconnus qui avaient incité le Bureau a adopté un budget conservateur. L'absence d'imprévus majeurs a contribué positivement à un résultat d'opération supérieur à celui escompté.

L'exercice financier 1999-2000 démontre un excédent des revenus sur les dépenses de 105 000 $. L'avoir des membres s'établit maintenant à 560 000 $. Cette marge de manoeuvre améliorée permet d'envisager la réalisation de la planification stratégique avec optimisme et dans une perspective de croissance positive pour le futur.

Au chapitre des revenus, on constate un écart positif de 125 000 $. Les revenus supplémentaires d'amendes et de frais disciplinaires récupérés, d'intérêts sur placement et du congrès (compensés par des dépenses analogues) justifient en grande partie cet écart.

D'autre part, les dépenses ont été inférieures de 10 000 $ au budget approuvé pour un écart de moins de 1%. Après considération des frais associés à l'étude économique, les dépenses ont été supérieures de 22 000 $ pour un écart de 1,6% par rapport au budget.

Aucun des postes financiers sous contrôle décisionnel de l'administration ne présente de différence significative contribuant ainsi au résultat global positif.

Plusieurs changements se pointent à l'horizon pour la prochaine année. Parmi l'essentiel des dossiers importants déjà en cours, ou sur le point de l'être, soulignons: modifications à la structure organisationnelle pour actualiser les objectifs de la planification stratégique; rénovations de l'extérieur de l'immeuble du siège social de l'Ordre; réforme d'envergure du système professionnel québécois; révision des normes minimales d'exercice; suite des négociations de l'entente de réciprocité des permis vétérinaires au Canada; et modifications réglementaires et législatives diverses.

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons dans ce rapport le bilan de nos travaux. Il démontre de façon éloquente la volonté du personnel de l'Ordre de bien servir la profession et le public.

Réjean Pedneault, Adm.A.
Directeur général et secrétaire

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL AU 31 MARS 2000

M. Réjean Pedneault, Adm.A., directeur général et secrétaire

Mme Denise Bonin, comptabilité
Mme Françoise Demers, secrétaire des services aux membres
Mme Sylvie Lagacé, réceptionniste et secrétaire du journal
Mme Johanne Potvin, secrétaire de la revue et à l'administration
Mme Mireille Trudeau, secrétaire de direction

Dr Jean-Luc Laberge, syndic
Dr Patrick Guay, syndic correspondant
Dr Germain Hamelin, syndic correspondant
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion du Bureau du syndic

Dre Micheline Filion Carrière, directrice du Service de la formation continue
Mme Diane Lussier, secrétaire au Service de la formation continue

Dr Maurice Desrochers, inspecteur-conseil
Dr Raymond Éthier, inspecteur-conseil
Dre Suzanne Lecomte, inspectrice-conseil

Dre Louise Laliberté/Dre Daphné Pontbriand, rédactrice du journal
Dr Jean Piérard, rédacteur de la revue

MEMBRES DU BUREAU AU 31 MARS 2000

Présidente:	Dre Christiane Gagnon
Région de l'Est:	Dre Hélène Hamilton/Dre Nancy Morin
Région de Québec:	Dre Denise Tousignant
Région Mauricie, Bois-Francs et Estrie:	Dr Roch Bourassa Dr Claude Pigeon
Région de Montréal:	Dr Michel Gosselin/Dre Véronique Côté Dr François Lubrina/Dre Céline Lavallée
Région Outaouais-Abitibi-Témiscamingue:	Dr Georges Lemire
Région Chaudière-Appalaches:	Dr Michel Donnelly/Dr Christian Cloutier
Région Laval et Lanaudière:	Dr Jean-Guy Brousseau/Dr Alain Laperle
Région Montérégie:	Dr Luc Breton Dre Sylvie Latour Dr Jean-Pierre Lavoie/Dr André Desrochers Dr Charles Surprenant/Dr Yves Gosselin
Membres nommés:	M. Hermel Giard/M. Louis Renaud M. Luc Perron Mme Claudette Rivard/Mme Andrée Tremblay

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU 31 MARS 2000

Présidente:	Dre Christiane Gagnon
1ère vice-présidente:	Dre Denise Tousignant
2e vice-président:	Dr Roch Bourassa
Administrateur:	Dr Jean-Pierre Lavoie/Dr Luc Breton
Administrateur nommé:	M. Luc Perron

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du Code des professions et de la Loi et des règlements sur les médecins vétérinaires.

Le Comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et une réunion de réflexion. Le Comité administratif a tenu six réunions régulières.

Les faits saillants de la période tels que soulignés dans les résolutions adoptées se résument comme suit:

Admission et surveillance de l'exercice:

Émission de permis d'exercice permanents:	78
Émission de permis d'exercice temporaires:	12
Émission de certificats de spécialistes:	5
Reconnaissance d'équivalence de diplômes:	6
Radiation du Tableau des membres:	3
Poursuites pour pratique illégale:	5

Administration:

- adoption des états financiers 1998-1999;
- adoption du budget 1999-2000;
- choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- renouvellement du programme d'assurance-responsabilité professionnelle et du régime collectif d'assurance-médicaments pour les membres;
- renouvellement des contrats de service avec divers fournisseurs;
- création d'un poste à temps complet aux communications et projets professionnels;
- désignation de la salle de conférence;
- adhésion au programme de services aux membres;
- majoration du prix *«Marcel Bourassa»*;
- analyse des états financiers mensuels et adoption des comptes;
- établissement d'un plan d'action pour l'élaboration d'une planification stratégique et adoption des orientations.

Nominations à des comités:

- nomination d'un administrateur au Bureau;
- administratif (élection);
- discipline (trois membres);
- formation continue (présidence);
- inspection professionnelle (présidence et quatre membres);
- médicaments (présidence et trois membres);
- rémunération (un membre);
- révision des plaintes (cinq membres);
- sinistres (présidence et un membre);
- représentant de l'Ordre au Comité d'admission au premier cycle de la Faculté de médecine vétérinaire;
- représentant de l'Ordre au Conseil d'administration chargé de la mise en oeuvre de la Loi sur la sécurité et le bien-être des animaux.

Positions et avis:

- commentaires apportés au niveau des propositions de modifications au Code des professions et aux lois régissant les professionnels;

- proposition de modifications aux articles 7 et 8 de la Loi sur les technologues en radiologie.

Prix et médaille:

- attribution de la médaille de saint Éloi au docteur Raymond S. Roy;

- présentation de la candidature du docteur Paul Desrosiers pour le «Prix du C.I.Q.».

Règlements:

- démarches amorcées pour l'ajout de 15 spécialités au *«Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes»*;

- proposition de modifications au *«Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments»*;

- avis et commentaires dans le cadre de la modification du *«Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des médicaments destinés aux animaux»*.

Règles de procédure:

- adoption d'une politique directrice d'octroi des permis temporaires;
- acceptation de la signature électronique au dossier client sous certaines conditions;
- maintien de la norme du protocole anesthésique publiée dans le document des normes minimales d'exercice.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres:

Dr Gilles St-Denis / Dr Paul Desrosiers, président
Dr Michel Bordeleau
Dre Brigitte Boucher
Dr Sylvain Forget
Dre Julie Lamontagne
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin

Inspecteurs-conseil:

Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier
Dre Suzanne Lecomte

Enquêteurs-experts:

Dr Paul Baillargeon
Dr Jean Baril
Dre Sylvie D'Allaire
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Yves Gosselin / Dre Manon Lécuyer
Dr Paul-Guy Major
Dr Jean Moreau

Mandat:

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de procéder notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. À la demande du Bureau, ou de sa propre initiative, le comité a également pour mandat d'enquêter sur la compétence professionnelle d'un membre aux fins de laquelle, il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

Réalisations:

Le comité a tenu huit réunions régulières et une réunion spéciale durant l'année.

Le comité a inspecté 416 médecins vétérinaires dans 253 établissements vétérinaires.

Il a délivré des attestations de conformité aux normes minimales d'exercice à 24 établissements vétérinaires.

Le comité a révisé le protocole d'anesthésie pour les chirurgies de routine des animaux de compagnie et formulé ses recommandations au Bureau.

Le comité a tenu deux enquêtes sur la compétence, dont une imposée par le Bureau suite à un stage de perfectionnement.

De plus, le comité a :

- apporté des modifications aux questionnaires pré-visite pour les secteurs des animaux de compagnie, des animaux de consommation et des équins;
- approuvé un formulaire-type pour la pratique équine ainsi qu'un modèle de registre de narcotiques;
- demandé un avis à un expert sur les interventions orthopédiques;
- transmis un dossier au syndic;
- révisé les objectifs et mécanismes d'inspection pour tenir compte de la variété des champs de pratique;
- analysé les tendances et identifié les besoins suite aux recommandations formulées aux membres;
- reçu en audition des médecins vétérinaires pour échanger dans le cadre d'imposition de stage et d'examen sur la compétence.

Le comité révisera dès l'automne prochain le cahier des normes minimales d'exercice.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Composition:

Dr Jean-Luc Laberge, m.v., syndic
Dr Patrick Guay, m.v., syndic correspondant
Dr Germain Hamelin, m.v., syndic correspondant
Mme Lucie Lacoste, secrétaire

Mandat:

Conformément à leur mandat, le syndic et les syndics correspondants font respecter le Code des professions ainsi que la Loi et les règlements des médecins vétérinaires.

Le syndic et les syndics correspondants peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du Code, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête. Si elle démontre qu'une infraction a été commise, ils porteront, en vertu de l'article 123 du Code des professions, la plainte devant le Comité de discipline. Ils peuvent aussi à leur discrétion, décider de référer le cas au Comité d'inspection professionnelle, ou tenter de concilier les différends.

Réalisations:

Dans le cadre de ce mandat, le syndic a répondu à des demandes de renseignements et à des demandes d'enquête; il a, selon le cas, ouvert des dossiers, fait des enquêtes, procédé à des conciliations, porté des plaintes devant le Comité de discipline et obtenu des sanctions contre les contrevenants.

Au 31 mars 1999, trois plaintes étaient encore en attente de décisions et de représentations sur sanction.

Entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, 31 enquêtes commencées durant l'exercice précédent ont été complétées. Le Bureau du syndic a reçu 1 663 demandes de renseignements, 159 demandes d'enquête et 6 demandes de conciliation des comptes. Parmi les 159 demandes d'enquête, 108 ont été fermées au niveau de la pré-enquête et classées, tandis que 51 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête approfondie.

De ces 51 dossiers d'enquête:

1- Treize ont été fermés après avoir conclu qu'il n'y avait pas matière à porter plainte devant le Comité de discipline. Dix de ces décisions ont été portées devant le Comité de révision.
2- Quatre ont donné lieu à des avertissements du Syndic au médecin vétérinaire concerné.
3- Cinq ont été fermés à la suite d'engagements solennels envers la profession de la part des vétérinaires concernés.
4- Sept ont été référés au Comité d'inspection professionnelle.
5- Un a été réglé par conciliation.
6- Trois ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire pour dérogation aux lois et règlements dans les domaines suivants:

a) Déontologie et Code des professions.

- ne pas s'être abstenu d'exercer sa profession dans des conditions ou états susceptibles de compromettre la qualité de ses actes,
- avoir fait défaut de remplir l'engagement pris envers la profession;
- avoir fait défaut de répondre à des correspondances et à un rappel téléphonique du Secrétaire du Comité d'inspection professionnelle;
- avoir fourni à une personne non-vétérinaire des doses de vaccins permettant à cette dernière de poser des actes exclusifs à la profession.

b) Tenue des dossiers: ne pas avoir tenu des dossiers conformes ni de registre des narcotiques.

c) Médicaments et ordonnances: avoir fourni des médicaments à un non-vétérinaire.

7- Dix-huit sont encore à l'étude.

Tribunal des professions:

Un médecin vétérinaire a porté en appel la décision du Comité de discipline dans son dossier. La cause a été entendue en février et la décision n'avait pas encore été rendue au 31 mars 2000.

Conciliation des comptes:

Sur les six demandes de conciliation des comptes, une a donné lieu à une entente et cinq ont échoué dont deux se sont rendues à l'arbitrage.

Exercice illégal de la médecine vétérinaire:

Vingt-six dossiers ont nécessité une enquête dont deux ont été fermés avec avertissement, un a résulté en une amende de 1 200 $ pour l'intimé et trois dossiers sont encore devant la Cour.

Dix-neuf sont encore à l'étude et un a été fermé sans suite.

Vente illégale des médicaments vétérinaires:

Deux dossiers ont nécessité une étude approfondie dont un dossier a été fermé avec avertissement et un autre est en cours de poursuite.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres:

Me Micheline Leclerc, présidente
Dre Élise Coutu
Dr Serge Hamel
Dr Gilles Lacasse
Dr Jean-Paul Laferrière
Dr Camille Moore
Dr Julien Rompré

Secrétaire: M. Réjean Pedneault
Secrétaire suppléante: Mme Françoise Demers

Réalisations:

Le comité a tenu cinq audiences durant l'année.

Activités:

Trois médecins vétérinaires ont été cités à comparaître devant le Comité de discipline et ont fait l'objet de plaintes.

Les infractions en cause à diverses fréquences concernaient les éléments législatifs et réglementaires suivants :

	Nombre
Code des professions:	
• comportement indigne	1
Total:	1
Code de déontologie:	
• action irresponsable et indigne	17
• agir dans un domaine sans la compétence requise	1
• conditions d'exercice inadéquates	1
• exercice intempestif	1
• manquement à l'intégrité	20
• fausse représentation	1
• permis illégaux	1
• fuite de responsabilité	1
• disponibilité et diligence	1
• dépendance professionnelle	10
• partage de revenus	1
• atteinte à la bonne foi du syndic	2
• aide à la pratique illégale	15
• pas accorder les soins nécessaires aux animaux	2
Total:	74
Règlement sur les ordonnances:	
• aucune ordonnance	10
• ordonnances incomplètes	10
• inscription au dossier	9
Total:	29
Règlement sur la tenue des dossiers:	
•absences de dossiers	9
•dossiers incomplets	9
Total:	18
Règlement sur les médicaments qui ne peuvent être vendus que sur ordonnance:	1
Total:	1
Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires:	
• tenue de dossiers non conforme	10
Total:	10

Des trois plaintes portées au Comité de discipline, toutes les décisions ont été rendues et elles se répartissent comme suit :

Sanctions :

Amende de 1 800 $ + frais :	1
Amende de 4 200 $ + frais :	1
Réprimandes :	2
Radiation d'une semaine :	1
Limitation temporaire d'une durée de 2 ans d'exercer toute activité professionnelle auprès d'éleveurs :	1

Trois autres décisions ont été rendues dans des causes entendues en mars 1999.

Le Tribunal des professions a entendu une cause le 23 février 2000. Le jugement est à rendre.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS STATUTAIRES

RÉVISION DES PLAINTES

Membres:

Dr Jean Piérard, président
Dre Johanne Bernard
Mme Ginette Bérubé
Dr Gilbert Hallé
Dr Pierre Martin
Mme Johanne Valois

Mandat:

En vertu du Code des professions le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte disciplinaire.

Réalisations:

Le comité a tenu quatre réunions et traité neuf demandes.

Dans un cas, le comité a suggéré au syndic de compléter son enquête.

Dans un autre cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline; toutefois, le comité a recommandé au syndic de suggérer au Comité d'inspection professionnelle de porter une attention particulière à la tenue de dossiers du médecin vétérinaire impliqué.

Dans les sept autres cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Membres:

Dr Gaston Provencher, arbitre
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx

Mandat:

Le Conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

Réalisations:

L'arbitre, Dr Gaston Provencher, a entendu deux causes en arbitrage dont les montants étaient inférieurs à 1 000 $.

Les deux causes ont été prises en délibéré. Une sentence arbitrale est à rendre.

FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Membres:

Représentants de l'Ordre:
- Dre Christiane Gagnon
- Dr Georges Lemire

Représentants de la Faculté:
- Dre Diane Blais
- Dr André Dallaire
- Dr Pierre Lamothe
- Dr Raymond S. Roy

Représentants des étudiants:
- Mme Éliane Leroux, 1re année
- Mme Marie-O.Benoit-Biancamaro, 2e année
- M. Philippe Labelle, 3e année
- M. Yves Martin, 4e année

Mandat:

En vertu du Règlement sur le Comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au Ministère de l'Éducation sur le programme d'étude, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Réalisations:

La réunion prévue en mars 2000 a été reportée en avril 2000.

EXAMINATEURS

Membres:

Dr Jean Piérard, président
Dr Daniel Barrette
Dr Serge Larivière

Mandat:

Le Comité des examinateurs a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice et a été nommé par le Bureau, conformément à l'article 6 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et à l'article 5 du Règlement sur l'équivalence des diplômes et de formation.

Réalisations:

Le comité a tenu cinq réunions durant l'année.

Après l'étude de neuf dossiers académiques, il a recommandé au Bureau que huit équivalences de diplômes soient accordées.

Les membres du comité ont procédé à la surveillance des examens d'admission les 13, 14 avril et 10 mai 1999 ainsi que les 14 et 15 décembre 1999.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

CONGRÈS

Membres:

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dre Micheline Filion Carrière
Dre Sylvie Latour
M. Réjean Pedneault

Mandat:

Le comité a pour mandat d'organiser la tenue du congrès annuel de l'Ordre. Le comité est aussi responsable de son budget et doit s'autofinancer.

Réalisations:

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Le congrès de l'Ordre s'est tenu les 14,15,16 octobre 1999 à l'Hôtel Gouverneur à St-Hyacinthe. Plus de 400 congressistes ont participé au programme scientifique. Trente-trois conférenciers (ères) réputés (es) ont offert une quarantaine de prestations de haut calibre dans les cinq principaux secteurs d'activité.

Voulant promouvoir le professionnalisme parmi ses membres, l'Ordre a organisé un programme professionnel sur la tenue des dossiers.

Lors du banquet, deux prix honorifiques ont été remis à des membres de la profession:

- Médaille saint Éloi: Dr Raymond S. Roy
- Prix de Reconnaissance CDMV: Dr Gilles Lepage

FORMATION CONTINUE

Membres:

Dre Sylvie Latour, présidente
Dr André Broes
Dr Richard Beaudoin
Dr Claude Deslandes
Dr Jacques Dupuis
Dre Micheline Filion Carrière
Dre Françoise Gagnon
Dr Jean Piérard
Dr André Vrins

Mandat:

Le comité a pour mandat de coordonner les activités de formation continue existantes, d'offrir des ateliers et un congrès annuel de façon à combler les besoins des membres en regard des services que ceux-ci doivent rendre au public, d'accréditer les sessions externes et d'établir les exigences de mise à jour.

Le comité est composé des responsables de la formation continue de chacune des associations de praticiens, d'un représentant de la Faculté ainsi que du rédacteur en chef de la revue scientifique.

Réalisations:

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

La directrice publie un bulletin d'information semestriel présentant les activités de formation continue disponibles via le service ainsi qu'une rubrique dans le journal « *Le Vétérinarius* » informant les membres des sessions scientifiques offertes par les associations ou les organismes extérieurs.

Le Service de la formation continue a organisé au cours de l'année 1999, 26 activités incluant le congrès de l'Ordre, soit 504 heures de formation continue auxquelles ont participé 1 196 médecins vétérinaires. Sur ce total, dix activités se sont tenues en région.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres. En effet, plus de 168 titres avec questionnaires sont disponibles à la vidéothèque de l'Ordre ainsi que 33 publications scientifiques. Depuis mars 1996, il est possible d'accumuler jusqu'à huit heures de formation continue, sur les 20 heures exigées, en retournant ces questionnaires ainsi que ceux inclus dans la revue « *Le Médecin Vétérinaire du Québec* ». Plus de 228 médecins vétérinaires québécois se sont prévalus de cette opportunité.

En 1999-2000, il y a eu publication de quatre numéros de la revue « *Le Médecin Vétérinaire du Québec* » sous sa forme révisée. Les quatre thèmes développés étaient: « *Les Zoonoses* » au printemps 1999 avec le Dr Robert Higgins comme rédacteur invité, « *Hormonothérapie et productions animales* » à l'été

avec le Dr Pascal Dubreuil, rédacteur invité, « *La Reproduction* » à l'automne avec le Dr Patrick Guay, rédacteur invité et enfin « *Les Maladies en émergence* » à l'hiver avec le Dr Jean-Pierre Lavoie, rédacteur invité.

MÉDICAMENTS

Membres:

Dr Charles Surprenant/Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Richard Bourassa
Dr Guy Giguère
Dr Ghislain Hébert
Dr Alain Villeneuve

Mandat:

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

Réalisations:

Le comité n'a tenu aucune réunion formelle durant l'année, mais des échanges réguliers ont eu cours relativement aux modifications de la mise à jour du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments. Des recommandations ont été acheminées au Bureau et subséquemment à l'Office des professions du Québec.

Le règlement a été adopté avec satisfaction.

RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Membres:

Dr Luc Breton, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Raynald Savaria

Mandat:

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a recommandé une candidature aux administrateurs du Bureau pour l'attribution de la médaille saint Éloi, prix reconnaissant l'oeuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle.

RÉMUNÉRATION

Membres:

Dre Denise Tousignant, présidente
Dre Sylvie Latour
Mme Claudette Rivard/Mme Andrée Tremblay

Mandat:

Le comité a pour mandat de recommander au Bureau, les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement.

Réalisations:

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a pris connaissance des évaluations et révisions de contrats faites par le directeur général. L'évaluation du directeur général, en collaboration avec la présidente de l'Ordre, a aussi été réalisée.

SPÉCIALISTES

Membres:

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Gilles Fecteau
Dre Jacinthe Lesage
Dr Serge Messier
Dr Denis Vaillancourt

Mandat:

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificats de spécialistes, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme et de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables, d'évaluer les demandes d'inscriptions aux examens, de recommander au Bureau l'endroit, la date, l'heure, les modalités et les résultats. Il doit aussi recommander au Bureau le coût des frais relatifs à la délivrance du certificat et des frais exigés pour les examens.

Réalisations:

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Les membres du comité ont procédé à l'étude de sept demandes et ont recommandé au Bureau de délivrer un certificat à cinq médecins vétérinaires, soit trois en médecine interne des animaux de compagnie, un en microbiologie et un en médecine interne des grands animaux.

Selon un examen de la réglementation, il a été déterminé que les détenteurs de permis temporaires sont des membres dûment inscrits au Tableau et, par conséquent, peuvent obtenir un permis de spécialiste, à la condition de détenir le statut de diplomate d'un Collège américain ou de respecter, dans les 180 jours de l'entrée en vigueur des règlements, les critères retenus par le comité.

Dans le but de faire cheminer le dossier de la reconnaissance des spécialités reconnues ailleurs, mais non enseignées au Québec, le comité a dressé une liste des Collèges américains reconnus par l'American Veterinary Medical Association et a recommandé au Bureau de reconnaître les spécialités suivantes :

- Toxicologie
- Médecine des animaux de laboratoire
- Médecine avicole
- Anesthésiologie (déjà demandé depuis septembre 1998 parce qu'enseignée au Québec)
- Médecine comportementale
- Pharmacologie clinique
- Dermatologie (programme de formation offert au Québec et reconnu par l'acvd « American College of Veterinary Dermatology » mais sans diplôme universitaire)
- Urgentologie et soins intensifs
- Cardiologie
- Neurologie (enseignée au Québec)
- Ophtalmologie
- Médecine préventive
- Radiologie
- Médecine des animaux de zoo
- Dentisterie

Durant la prochaine année, le comité tentera d'ajouter ces nouvelles spécialités dans le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste.

Le comité a dû statuer sur les standards des examens des Collèges européens. Il avait déjà été déterminé que « seuls les standards d'examens des Collèges américains sont de niveau à reconnaître la compétence des candidats ».

Considérant que l'Ordre n'a pas les ressources pour évaluer tous les Collèges européens, le comité a demandé le point de vue de l'American Board of Veterinary Speciality (ABVS) à ce sujet. La reconnaissance ou non des Collèges européens sera réévaluée suite aux recommandations de l'ABVS.

Le comité a apporté quelques modifications à la liste de critères retenus par le comité pour servir de base à l'évaluation des dossiers soumis dans les six mois annonçant l'entrée en vigueur des règlements du Bureau reconnaissant une spécialité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ AD HOC

SUR LA TARIFICATION

Membres:

Dre Denise Tousignant, présidente
Dre Sylvie Blain
Dre Hélène Hamilton
Dr Pierre Labrosse
Dre Suzanne Lecomte

Mandat:

Le comité a pour mandat de recommander au Bureau une liste qui pourrait être suggérée aux membres. Par la suite, le mandat a été élargi pour y inclure une étude sur la situation économique de la profession en général.

Réalisations:

Au cours de la dernière année, les membres du comité ont collaboré à de nombreuses consultations individuelles selon leur champ d'activité à la réalisation de deux documents. Les données initiales produites par la firme Zins Beauchesne et Ass. ont été validées par la direction générale et certains membres du comité et mis en forme par l'Ordre pour publication.

Le travail accompli permettra de produire, dans les prochaines semaines, deux documents inédits soit: le «*Profil des établissements vétérinaires et portrait financier* » et les « *Tarifs de référence* ».

La responsabilité de la révision de la liste des tarifs de référence fera l'objet d'une décision au Bureau de l'Ordre au cours de la prochaine année.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
AU 31 MARS 2000
RÉPARTIS SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES

Régions électorales (voir note)	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**M**	**F**	**TOTAL**
Pratique des grands animaux (toutes les espèces)	46	11	75	0	18	37	13	58	5	214	49	263
Pratique bovine	8	4	32	0	7	18	7	34	1	97	14	111
Pratiques ovine et caprine (exclusivement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pratique porcine	0	3	7	0	0	9	3	15	3	27	13	40
Pratique équine	1	7	6	2	10	1	4	24	6	40	21	61
Pratique aviaire	0	0	2	1	0	1	3	1	1	5	4	9
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux (toutes les espèces)	46	74	64	195	91	23	81	202	11	303	484	787
Pratique canine	0	0	1	1	0	0	1	0	0	3	0	3
Pratique féline	1	1	0	5	0	0	0	1	0	1	7	8
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	2	0	0	0	3	0	0	5	5
Enseignement	3	0	2	2	1	1	1	36	2	32	16	48
Recherche	2	4	0	11	0	0	1	16	5	22	17	39
Inspection des viandes	5	7	8	32	6	11	11	18	9	63	44	107
Contrôle des épizooties	3	6	5	4	6	1	0	8	6	23	16	39
Laboratoire de diagnostic	3	7	2	2	0	0	2	14	5	22	13	35
Médecine des animaux de laboratoire	0	2	0	7	0	0	2	0	5	8	8	16
Médecine des animaux à fourrure, sauvages et jardins zoologiques	1	2	0	1	0	0	0	2	1	4	3	7
Médecine vétérinaire industrielle	0	1	4	1	0	2	0	6	1	11	4	15
Médecine vétérinaire de l'environnement	0	0	0	1	1	0	0	2	0	4	0	4
Enseignement des techniques en santé animale	8	0	9	4	8	0	0	1	1	11	20	31
Administration	1	14	2	8	0	1	1	12	2	28	13	41
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Autre	3	4	1	11	2	0	10	26	13	39	31	70
TOTAL:	**131**	**147**	**220**	**290**	**150**	**106**	**140**	**481**	**77**	**960**	**782**	**1 742**

NOTE:
01 = Est
02 = Québec
03 = Mauricie, Bois-Francs et Estrie
04 = Montréal
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
06 = Chaudière-Appalaches
07 = Laval et Lanaudière
08 = Montérégie
09 = Autre

MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
AU 31 MARS 2000
RÉPARTIS SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES

Régions électorales (voir note)	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**M**	**F**	**TOTAL**
Pratique des grands animaux (toutes les espèces)	46	11	75	0	18	37	13	58	5	214	49	263
Pratique bovine	8	4	32	0	7	18	7	34	1	97	14	111
Pratiques ovine et caprine (exclusivement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pratique porcine	0	3	7	0	0	9	3	15	3	27	13	40
Pratique équine	1	7	6	2	10	1	4	24	6	40	21	61
Pratique aviaire	0	0	2	1	0	1	3	1	1	5	4	9
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux (toutes les espèces)	46	74	64	195	91	23	81	202	11	303	484	787
Pratique canine	0	0	1	1	0	0	1	0	0	3	0	3
Pratique féline	1	1	0	5	0	0	0	1	0	1	7	8
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	2	0	0	0	3	0	0	5	5
Enseignement	3	0	2	2	1	1	1	36	2	32	16	48
Recherche	2	4	0	11	0	0	1	16	5	22	17	39
Inspection des viandes	5	7	8	32	6	11	11	18	9	63	44	107
Contrôle des épizooties	3	6	5	4	6	1	0	8	6	23	16	39
Laboratoire de diagnostic	3	7	2	2	0	0	2	14	5	22	13	35
Médecine des animaux de laboratoire	0	2	0	7	0	0	2	0	5	8	8	16
Médecine des animaux à fourrure, sauvages et jardins zoologiques	1	2	0	1	0	0	0	2	1	4	3	7
Médecine vétérinaire industrielle	0	1	4	1	0	2	0	6	1	11	4	15
Médecine vétérinaire de l'environnement	0	0	0	1	1	0	0	2	0	4	0	4
Enseignement des techniques en santé animale	8	0	9	4	8	0	0	1	1	11	20	31
Administration	1	14	2	8	0	1	1	12	2	28	13	41
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Autre	3	4	1	11	2	0	10	26	13	39	31	70
TOTAL:	**131**	**147**	**220**	**290**	**160**	**106**	**140**	**481**	**77**	**960**	**782**	**1 742**

NOTE:
01 = Est
02 = Québec
03 = Mauricie, Bois-Francs et Estrie
04 = Montréal
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
06 = Chaudière-Appalaches
07 = Laval et Lanaudière
08 = Montérégie
09 = Autre

*2

1- Membres actifs au 31 mars 2000: Femmes: 782 Hommes: 960 Total: 1 742

2- Répartition des médecins vétérinaires selon le statut professionnel:

Statut	au 31 mars 2000	Décédés
Actifs	1 742	2
Retraités (incluant les membres honoraires)	224	8

3- Médecins vétérinaires admis à l'exercice de la médecine vétérinaire durant l'année par le Bureau : 78

4- Permis temporaires émis durant l'année : 12

5- Certificats de spécialiste émis: 5

6- Médecins vétérinaires décédés durant l'année :

Dr Viateur Boutin	MON 45	9 juin 1999
Dr Grégoire Pagé	MON 40	16 juillet 1999
Dr Michel Paquette	MON 51	21 juillet 1999
Dr Jean-Marc Seye	MON 83	25 septembre 1999
Dr Gérard Jolicoeur	MON 50	10 octobre 1999
Dr Marcel Picard	MON 38	7 janvier 2000
Dr Claude Martin	MON 57	3 février 2000
Dr Pierre Cabot	MON 53	12 mars 2000
Dr Russell Giguère	MON 53	22 mars 2000
Dr David Stirton	GUE 78	30 mars 2000

7- Le montant de la cotisation au 31 mars 2000: 550 $

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2000

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Notre vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Vernier Paquin Hébert

Saint-Hyacinthe,
le 8 mai 2000

Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
PRODUITS		
Administration générale (annexe A)	**987 046 $**	956 493 $
Inspection professionnelle	**3 284**	2 800
Formation continue	**100 410**	93 906
Congrès	**211 446**	195 931
Publications (annexe B)	**142 659**	159 425
Communications	**1 113**	1 381
Immeuble	**64 311**	17 393
Étude économique	**4 858**	9 305
	1 515 127	1 436 634
CHARGES		
Administration générale (annexe C)	**402 019**	401 415
Bureau et comités (annexe D)	**44 909**	40 851
Bureau du syndic (annexe E)	**180 412**	162 635
Formation continue (annexe F)	**136 060**	132 151
Inspection professionnelle (annexe G)	**73 048**	61 895
Publications (annexe H)	**166 676**	169 391
Communications	**7 999**	10 369
Immeuble (annexe I)	**150 258**	72 787
Assemblée générale	**920**	1 450
Rapport annuel	**4 672**	4 436
Remise des licences	**1 258**	2 772
Examen	**4 631**	4 631
Congrès	**205 127**	162 979
Étude économique	**31 950**	25 680
Élections	**241**	2 245
	1 410 180	1 255 687
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**104 947 $**	180 947 $

Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé 31 mars

	Actifs nets affectés	Actifs nets non affectés	2000 Total	1999 Total
SOLDE AU DÉBUT	-	**$ 454 520**	**$ 454 520**	$ 299 671 $
Excédent des produits par rapport aux charges	-	**104 947**	**104 947**	180 947
Utilisation de l'affectation d'origine interne	-	-	-	(26 098)
SOLDE À LA FIN	-	**$ 559 467**	**$ 559 467**	$ 454 520 $

(Voir les notes complémentaires)

Bilan au 31 mars

	2000	1999
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**773 601 $**	686 091 $
Débiteurs (note 3)	**88 171**	64 648
Frais payés d'avance	**9 382**	1 660
Placements réalisables au cours du prochain exercice	**147 632**	259 753
	1 018 786	1 012 152
PLACEMENTS (note 4)	**125 263**	-
IMMOBILISATIONS (note 5)	**674 076**	694 164
DÉPÔT DE GARANTIE	**1 500**	1 500
	1 819 625 $	1 707 816 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	**265 571 $**	229 717 $
Produits reportés	**620 680**	629 997
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**21 059**	19 737
	907 310	879 451
DETTE À LONG TERME (note 7)	**352 848**	373 845
	1 260 158	1 253 296
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	**559 467**	454 520
	1 819 625 $	1 707 816 $

Au nom du Bureau :

Graham Lupien ..... Présidente

R. Durand ..... Directeur général

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	**104 947 $**	180 947 $
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	**25 124**	17 248
Utilisation de l'affectation d'origine interne	**-**	(26 098)
	130 071	172 097
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	**(4 708)**	183 033
	125 363	355 130
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(283 907)**	(1 237 156)
Encaissement de placements	**270 765**	1 321 126
Acquisition d'immobilisations	**(5 036)**	(675 606)
Dépôt de garantie	**-**	(1 500)
	(18 178)	(593 136)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	**-**	400 000
Remboursement de la dette à long terme	**(19 675)**	(6 418)
	(19 675)	393 582
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES	**87 510**	155 576
ENCAISSE AU DÉBUT	**686 091**	530 515
ENCAISSE À LA FIN	**773 601 $**	686 091 $

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. L'Ordre est exempté des impôts sur les bénéfices. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Constatation des produits

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

b) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	**Durée/ Taux**
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	20 %

d) Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

3. DÉBITEURS

	2000	1999
Débiteurs	**87 066 $**	64 648 $
Réciprocité des licences	**1 105**	-
	88 171 $	64 648 $

4. PLACEMENTS

	2000	1999
Placements de portefeuille:		
Obligations, portant intérêt à des taux de 5.58% et 5.83%, échéant de janvier 2001 à juillet 2001, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 272 062 $)	**272 895 $**	259 753 $
Placements réalisables au cours du prochain exercice	**(147 632)**	(259 753)
	125 263 $	- $

5. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrain	**85 000 $**	**- $**	**85 000 $**	85 000 $
Bâtiment	**563 547**	**21 132**	**542 415**	556 503
Mobilier de bureau	**24 147**	**9 230**	**14 917**	18 647
Matériel informatique	**71 781**	**40 037**	**31 744**	34 014
	744 475 $	**70 399 $**	**674 076 $**	694 164 $

Selon l'évaluation municipale pour 2000, le terrain est évalué à 97 400 $ et le bâtiment à 452 600 $.

6. CRÉDITEURS

	2000	1999
Fournisseurs	**42 600 $**	84 976 $
Jetons	**12 264**	6 927
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	**128 073**	109 983
Frais courus	**80 571**	25 727
Intérêts courus	**2 063**	2 104
	265 571 $	229 717 $

7. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Emprunt de 400 000 $, plus 100 000 $ disponible pour des rénovations, remboursable par versements mensuels de 3 728 $, incluant le capital et les intérêts au taux de 6.5 %, échéant en avril 2012 et renégociable en novembre 2003, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 627 415 $	**373 907 $**	393 582 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**(21 059)**	(19 737)
	352 848 $	373 845 $

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2001, 21 059 $; 2002, 22 468 $; 2003, 23 972 $; 2004, 25 525 $; 2005, 27 284 $.

8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2000	1999
Débiteurs	**(23 523) $**	(235) $
Frais payés d'avance	**(7 722)**	6 125
Créditeurs	**35 854**	148 973
Produits reportés	**(9 317)**	28 170
	(4 708) $	183 033 $

9. INTÉRÊTS PAYÉS

	2000	1999
Intérêts payés	**25 060 $**	8 493 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

b) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

11. ENGAGEMENT

Suite à la location des locaux du bâtiment de l'Ordre, celui-ci s'est engagé à payer des frais de courtage. Les frais de courtage minimums totalisent 16 983 $ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices: 2001, 5 385 $; 2002, 5 799 $; 2003, 5 799 $.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2000.

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2000	1999
Cotisations des membres	**912 350 $**	897 275 $
Inscriptions, admissions et examens	**12 395**	12 565
Amendes	**25 211**	11 506
Intérêts tirés de ressources non affectés	**36 229**	34 689
Autres	**861**	458
	987 046 $	956 493 $

Annexe B - PUBLICATIONS

	2000	1999
Journal	**85 109 $**	80 555 $
Revue	**28 485**	49 862
Répertoire des membres	**26 630**	29 008
Autres et abonnement	**2 435**	-
	142 659 $	159 425 $

Annexe C - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2000	1999
Salaires et charges sociales	**271 752 $**	269 368 $
Fournitures de bureau	**8 578**	5 421
Frais de courrier	**11 903**	13 841
Délégation, déplacements et représentation	**13 785**	16 497
Contribution au conseil interprofessionnel	**7 814**	7 762
Impression	**6 028**	7 392
Services professionnels	**18 701**	17 247
Assurances	**2 725**	2 725
Frais bancaires	**642**	961
Abonnement	**1 610**	1 381
Frais de carte de crédit	**8 086**	5 607
Télécommunications	**23 515**	21 729
Service ménager	**5 837**	5 794
Créances douteuses (recouvrés)	**(6 685)**	-
Entretien et réparations d'équipements de bureau	**6 924**	10 451
Perfectionnement	**9 768**	5 035
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	**11 036**	10 204
	402 019 $	401 415 $

Annexe D - BUREAU ET COMITÉS

	2000	1999
Bureau	**17 228 $**	11 503 $
Administratif	**2 916**	4 950
Rémunération	**-**	196
Communications	**-**	289
Discipline	**2 400**	5 724
Comité de révision des plaintes	**1 276**	930
Formation continue	**1 825**	2 716
Inspection professionnelle	**13 949**	9 117
Revue	**500**	544
Médicaments	**369**	640
Spécialistes	**1 399**	-
Formation en médecine vétérinaire	**-**	136
Arbitrages des comptes	**337**	344
Examinateurs	**83**	739
Bien-être des animaux	**2 406**	325
Reconnaissance du mérite	**-**	351
Comité ad hoc	**221**	2 347
	44 909 $	40 851 $

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe E - BUREAU DU SYNDIC

	2000	1999
Salaires et charges sociales	**156 077 $**	109 202 $
Entretien d'équipements	**196**	983
Fournitures et poste	**760**	1 111
Honoraires - syndic correspondant	**-**	26 856
Délégation, déplacements et représentation	**1 906**	2 191
Télécommunications	**430**	593
Services juridiques	**16 508**	20 778
Enquêtes	**4 023**	141
Autres	**512**	780
	180 412 $	162 635 $

Annexe F - FORMATION CONTINUE

	2000	1999
Salaires et charges sociales	**64 825 $**	71 721 $
Achats et entretien d'équipements	**124**	2 127
Délégation, déplacements et représentation	**825**	2 159
Frais reliés aux sessions	**59 040**	47 266
Formation à distance	**1 624**	1 276
Fournitures et poste	**2 653**	3 414
Impression	**6 969**	4 188
	136 060 $	132 151 $

Annexe G - INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2000	1999
Salaires et charges sociales	**18 862 $**	19 055 $
Fournitures et poste	**927**	992
Télécommunications	**486**	262
Honoraires - inspecteurs	**36 665**	30 390
Frais de déplacements - inspecteurs	**15 780**	11 106
Impression	**209**	88
Autres	**119**	2
	73 048 $	61 895 $

Annexe H - PUBLICATIONS

	2000	1999
Salaires et charges sociales	**26 561 $**	26 610 $
Rédaction	**34 200**	36 306
Fournitures et poste	**14 302**	14 891
Délégation, déplacements et représentation	**830**	770
Traductions	**1 918**	2 021
Frais de recherche de commandite	**15 874**	19 776
Impression	**72 957**	69 006
Autres	**34**	11
	166 676 $	169 391 $

Annexe I - IMMEUBLE

	2000	1999
Loyer	**- $**	24 117 $
Assurances	**5 021**	6 345
Énergie	**24 717**	9 913
Courtage	**4 971**	4 971
Entretien et réparations	**51 219**	5 517
Fournitures	**4 047**	-
Taxes et permis	**17 176**	4 283
Services professionnels	**4 000**	-
Intérêts sur la dette à long terme	**25 019**	10 597
Amortissement du bâtiment	**14 088**	7 044
	150 258 $	72 787 $

PROGRAMME D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2000

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
PROGRAMME D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan du PROGRAMME D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Programme d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Programme d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Verreault Paquin Hébert

Saint-Hyacinthe,
le 8 mai 2000

Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
PRODUITS		
Primes d'assurance	**324 369 $**	318 825 $
Intérêts	**20 557**	24 646
Dividendes	**2 431**	2 408
Gain sur ajustement de la provision pour réclamations	**31 255**	-
	378 612	345 879
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prime de base	**95 927**	94 206
Gestion du fonds	**4 715**	4 764
Comité des sinistres	**1 348**	2 283
Informations et prévention aux assurés	**10 268**	7 568
Frais du courtier	**30 000**	30 000
Frais de réclamations et indemnités	**117 683**	102 201
Provision pour réclamations	**57 317**	72 799
Services professionnels	**1 450**	1 000
Perte sur ajustement de la provision pour réclamations	**-**	17 287
	318 708	332 108
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**59 904 $**	13 771 $

Avoir des membres pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	**323 335 $**	309 564 $
Excédent des produits par rapport aux charges	**59 904**	13 771
SOLDE À LA FIN	**383 239 $**	323 335 $

(Voir les notes complémentaires)

Bilan au 31 mars

	2000	1999
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**3 691 $**	3 476 $
Obligations (valeur à la cote : 384 772 $; 364 851 en 1999)	**385 905**	365 253
Clients	**-**	137
Frais payés d'avance	**1 400**	1 125
	390 996	369 991
PLACEMENT (note 3)	**142 297**	142 297
	533 293 $	512 288 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	**84 437 $**	88 428 $
Provision pour réclamations (note 5)	**65 617**	100 525
	150 054	188 953
AVOIR DES MEMBRES		
AVOIR DES MEMBRES	**383 239**	323 335
	533 293 $	512 288 $

Au nom du Bureau :

..... Présidente

..... Directeur général

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	**59 904 $**	13 771 $
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	**(39 037)**	57 106
	20 867	70 877
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**-**	(11 072)
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**20 867**	59 805
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	**368 729**	308 924
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	**389 596 $**	368 729 $

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Ce programme sert à créer un fonds de stabilisation des primes futures d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres qui y participent selon les termes du règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires. Il sert également à payer les frais de gestion et les indemnités des dossiers de réclamations actifs.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

b) Provision pour réclamations

La provision pour réclamations est calculée en fonction d'une évaluation des pertes estimatives sur réclamations produites en fin d'exercice, en tenant compte du plafond des pertes par sinistre et par période d'assurance. Cette évaluation est déterminée par l'assureur.

3. PLACEMENT

	2000	1999
Placement de portefeuille:		
Actions cotées en bourse, à la valeur d'acquisition (valeur boursière: 242 695 $, 141 525 $ en 1999)	**142 297 $**	142 297 $

4. CRÉDITEURS

	2000	1999
Fournisseurs:		
Réguliers	**65 990 $**	83 830 $
Apparentés	**15 997**	3 598
	81 987	87 428
Frais courus	**2 450**	1 000
	84 437 $	88 428 $

5. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS

Au 31 mars 2000, le Programme d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre avait accumulé une provision pour réclamations d'un montant de 65 617 $ qui se répartit comme suit :

	2000	1999
1998	**-**	27 726 $
1999	**8 300**	72 799
2000	**57 317**	-
	65 617 $	100 525 $

6. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2000	1999
Clients	**137 $**	(137) $
Frais payés d'avance	**(275)**	(1 125)
Créditeurs	**(3 991)**	55 102
Provision pour réclamations	**(34 908)**	3 266
	(39 037) $	57 106 $

7. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2000	1999
Encaisse	**3 691 $**	3 476 $
Obligations	**385 905**	365 253
	389 596 $	368 729 $

8. ENGAGEMENTS

Le contrat signé avec l'assureur est d'une durée d'une année. Il prévoit que la réserve doit rembourser les frais de gestion et d'indemnités pour les sinistres de 25 000 $ et moins jusqu'à concurrence de 175 000 $ par période d'assurance.

Le contrat signé avec le courtier d'assurance vient à échéance en mars 2001. Les honoraires totalisent 30 000 $ et comprend le versement suivant pour le prochain exercice: 30 000 $.

Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions et de la Loi sur les médecins vétérinaires qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec, pour assurer la protection du public.

Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses moyens

Contrôler l'admission à l'exercice, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline en appliquant les règlements adoptés pour le faire.